

PLAFONDS⁽³⁾ CUMULÉS DE DÉPENSES ÉLIGIBLES POUR LE PROGRAMME TRIENNAL

- Jusqu'à 150 colonies déclarées : 5 000 € HT ou 5 000 € HT * nombre d'associés pour les demandeurs en GAEC
- A partir de 151 colonies déclarées : 23 000 € HT ou 23 000 € HT * nombre d'associés pour les demandeurs en GAEC

⁽³⁾ En application du principe de transparence des GAEC, le seuil minimum ainsi que les plafonds s'appliquent pour chacun des associés du GAEC.

TYPE DE MATÉRIEL ENVISAGÉ (MATÉRIEL NEUF)

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Nombre	Montants devis ou factures HT	Plafonds éligibles HT	Devis	Facture	Date(s)
Grues	- électriques, mécaniques ou hydrauliques		_____ €	12 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chargeurs Tout Terrain	- fourches ou mât (à faire figurer sur devis et/ou facture) - matériel ayant un coût d'achat > 6 000 € HT (hors rabais, ristourne et remise)		_____ €	18 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Remorques	- adaptées au transport des ruches - Charge utile ⁽¹⁾ > 750 kg ⁽²⁾ - les rampes présentées dans un investissement global (remorques + rampes) sont éligibles		_____ €	3 600 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Hayon élévateur	- pour camion, capacité de levage entre 500 et 2 000 kg ⁽²⁾ - pose comprise éligible		_____ €	5 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aménagement de plateau pour véhicule	- effectué par un professionnel spécialisé, sur véhicule motorisé (automobiles, camions) - adapté au transport des ruches - les rampes présentées dans un investissement global (plateau + rampes) sont éligibles		_____ €	5 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Palettes Nbre de ruches par palettes : _ _ _	- fabriquées par des entreprises spécialisées, - le nombre de palettes éligibles est plafonné au nombre de ruches déclarées (dernière déclaration valide)		_____ €	25 € / palette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Débroussailleuse	Autoportée ou autotractée (à roues ou adaptables sur chargeur)		_____ €	3 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aménagement de sites de transhumance	Réalisé par des entreprises spécialisées (paysagistes, entreprises de travaux publics)		_____ €	4 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Balances électroniques	Interrogeables à distance		_____ €	1 600 € /balance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TOTAL HT			_____ €	Seuil d'investissement éligible minimum : 2 000 € HT⁽³⁾ ou 2 000 € HT * Nbre d'associés pour les demandeurs en GAEC			

⁽¹⁾ Calcul de la charge utile : Poids Total en Charge (PTAC) – Poids à vide

⁽²⁾ Valeur à justifier : doit obligatoirement figurer sur le devis et/ou facture ou sur tout autre document du fournisseur constructeur fourni dès le dépôt du dossier

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN CRÉDIT BAIL SONT INÉLIGIBLES

